

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau continuum de la formation, section formation initiale sous-officiers.*

CIRCULAIRE N° 4047/DEF/COFAT/DEF/BCF/FI/SO modifiant la circulaire n° 8637/DEF/COFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 (BOC, p. 3879 ; BOEM 771) relative au déroulement de l'action de formation et à l'attribution du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre.

Du 18 avril 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 6 6 4 C

Précédent modificatif :

18 mai 2005 (BOC, p. 3360).

Mot(s) clef(s) : PERSONNEL NON OFFICIER — TERRE — BSTAT

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 22.

La circulaire 8637/DEF/COFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 est modifiée comme suit :

1. Point 3.1. Formation générale de 2e niveau.

Au lieu de : « (soit 76h de cours) »,

Lire : « (soit 78h de cours) ».

2. ANNEXE II.

2.1. **Composante A.**

Au lieu de : « 22 heures (29 p. 100). » Lire : « 22 heures (28,2 p. 100). »

2.2. **Composante B.**

2.2.1. *Colonne « Objectifs. »*

Ajouter : « Sécurité des tirs. »

2.2.2. *Colonne « Programme, volume horaire. »*

Au lieu de : « 36 heures (47,5 p. 100). »

Lire : « 38 heures (48,8 p. 100). ».

Ajouter : « La réglementation du tir et le rôle du directeur du tir. »

2.3. **Composante C.**

Au lieu de : « 8 heures (10,5 p. 100). »

Lire : « 8 heures (10,2 p. 100). »

2.4. **Composante E.**

Au lieu de : « 8 heures (10,5 p. 100). »

Lire : « 8 heures (10,2 p. 100). »

2.5. **Composante F.**

Au lieu de : « 2 heures (2,5 p. 100). »

Lire : « 2 heures (2,6 p. 100) ».

Le général, commandant de la formation de l'armée de terre,

Michel POULET.